



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de deux accords de partenariat entre la DGSN et Bank Al-Maghrib

Rabat, le 7 octobre 2024

La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et Bank Al-Maghrib ont signé deux accords, portant respectivement sur **l'habilitation pour l'exploitation des fonctionnalités techniques de la CNIE** et **sur la sécurité des sites et l'escorte des convois de fonds**. La conclusion de ces deux accords, signés successivement en conformité avec les dispositions de la loi n° 04-20 relative à la Carte Nationale d'Identité Electronique et de la loi n° 40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib, viennent consolider le cadre de partenariat entre les deux organismes.

Le premier accord, intitulé "**Protocole d'Accord pour l'habilitation de Bank Al-Maghrib à l'exploitation des fonctionnalités techniques de la CNIE**", s'inscrit dans le cadre du renforcement des mécanismes de vérification d'identité pour favoriser la simplification des procédures et la digitalisation des services et pour lutter contre la fraude à l'identité. Il vise à mettre les services du tiers de confiance national, développés par la DGSN, à la disposition de Bank Al-Maghrib lui permettant de s'assurer de l'identité de ses usagers et lire leurs données identitaires automatiquement à partir de leurs CNIE, avec leur consentement, au sein des locaux de Bank Al-Maghrib ou à distance au niveau de ses services en ligne.

Le deuxième accord, intitulé "**Convention de Partenariat dans le domaine de la sécurité des sites et des convois de fonds**", vise, quant à lui, la formalisation de la coopération, déjà existante, entre la DGSN et Bank Al-Maghrib dans le domaine de la sécurité des sites de cet établissement et l'escorte des convois de fonds et de valeurs, ainsi que le renforcement de cette coopération à travers, notamment, l'organisation périodiquement des actions de sensibilisation et des exercices de simulation.